



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 16 SEPTEMBRE 2008**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le 17 septembre 2008

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 16 septembre 2008 à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général, monsieur Benoit Fugère, greffier et madame Claude Laneuville, greffière adjointe.

Était absent: monsieur le conseiller Grant MacKenzie.

**Ouverture de la séance**

Le maire Laurent Paquette procède à l'ouverture de la séance

**Mot de bienvenue**

Le maire, Laurent Paquette, souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance.

**2008-09-524**

**Adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE**

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

**ATTENDU QUE**

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

**et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour avec le report des points suivants :

- 14.3 Achat de quais pour fabriquer une plate-forme de pompage
- 14.4 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-10-4 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 90-10 – Périmètre d'urbanisation et affectation industrielle et commerciale Ica et Icx
- 14.5 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-11-9 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 – terminologie et projet intégré d'habitation
- 14.6 Adoption du règlement numéro 2008-90-12-9 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zones Ica-1, Icx-1, Cr-1, Va-10, Vb-2 et Vm-8 et nouvelles zones Icc-1, Vpia-1, Vpia-2, Vpib-1 et Vpig-1
- 14.7 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-13-5 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 – Terrain adjacent à un chemin de

Procès verbal de la séance régulière du 16 septembre 2008  
Page 1 sur 22

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

desserte et copropriété

- 14.8 Adoption du projet de règlement numéro 2008-U47-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets de lotissement majeur numéro 2003-U47 – Périmètre d'application, objectifs et critères
- 14.9 Adoption du projet de règlement numéro 2008-U48 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation – Secteur « Vieille ferme »

**ADOPTÉE**

2008-09-525

**Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 19 août 2008 et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2008**

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller  
Kathleen S. Labelle, conseillère  
appuyé par

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance régulière du 19 août et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2008.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

##### **ADMINISTRATION**

2008-09-526

**Acquisition de terrains – Piste de ski de fond du Parc des campeurs – Matricules 4099-82-0000 et 4099-82-9207 – Fonds de parcs**

ATTENDU QUE

le conseil désire assurer la protection et la pérennité des sentiers récréatifs et que pour ce faire, il en a fait un objectif, tant dans sa vision stratégique que dans son programme de travail ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le paiement des frais d'acquisition de terrain à la « Corporation du Parc des Campeurs de Sainte-Agathe-des-Monts » pour la somme de 4 775 \$.

QUE le conseil municipal donne un mandat au notaire Sylvie Plourde pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à cette fin pour un montant maximum de 650 \$, taxes et frais de publication inclus.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 5 425 \$, qui sera imputée au poste budgétaire pour fin de parc de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

2008-09-527

**Vente de terrain – 75, rue Valérie – Matricule 4599-58-3989 – Conformité à l’obligation de construction – Quittance de main levée**

**ATTENDU QUE**

les acquéreurs du 75, rue Valérie se sont conformés à l’obligation de construire un bâtiment d’une valeur égale ou supérieure à soixante mille dollars (60 000,00 \$) dans les délais qui leur étaient impartis, conformément à l’acte de vente intervenu entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la compagnie 9160-4801 Québec inc., représentée par François Léger, enregistré sous le numéro 13584065 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts donne quittance de main levée au propriétaire du 75, rue Valérie et qu’elle soit enregistrée aux frais du propriétaire ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin

**ADOPTÉE**

2008-09-528

**Gala Méritas 2008 de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts**

**ATTENDU QUE**

la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts organise le Gala Méritas 2008 en vue de mettre en valeur les réalisations et le succès des entreprises, bénévoles, organismes et gens d’affaires de notre région ;

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal désire encourager cette initiative et participer à la dynamisation de notre région ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers:

QU’ une commandite de 1 000 \$ soit accordée à la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts et que le maire, monsieur Laurent Paquette, soit mandaté par le conseil à assister à cette rencontre.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*376.

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

2008-09-529

**Comptes payés – Août 2008**

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois d’août 2008, au montant de 1 165 880,04 \$.

**ADOPTÉE**

**2008-09-530**                      **Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration**

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2008-08 – Disponibilité de crédits – Fonds administration.

**ADOPTÉE**

**2008-09-531**                      **Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois d'août 2008.

**ADOPTÉE**

**2008-09-532**                      **Désaffectation du surplus**

ATTENDU QU'

il y a des surplus affectés à divers projets qui n'ont pas été utilisés depuis leur création ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les surplus affectés suivants soient annulés :

1-71-200-10-011	Plan de communication	5 000 \$
1-71-200-10-003	Analyse commerciale	10 000 \$
1-71-200-10-007	Prévention du crime	5 000 \$
1-71-200-10-009	Centre plein air	8 000 \$

QUE la totalité des sommes soit retournée au surplus libre de la Ville au poste budgétaire suivant : 1-71-100-000.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICES TECHNIQUES**

**2008-09-533**                      **Achat d'une benne basculante en U – Crédit-bail - Modification de la résolution 2008-08-473**

ATTENDU QUE

l'achat d'une benne basculante en U et d'équipements de déneigement pour un camion 10 roues a été effectué selon l'appel d'offres TP-2008-024 ;

ATTENDU QUE

l'appel d'offres a été accordé à la compagnie « Phil.Larochelle Équipement

Inc.» lors de la séance régulière du conseil du 19 août 2008, selon les termes de la résolution numéro 2008-08-473 ;

**ATTENDU QUE**

cette dépense a été autorisée par ladite résolution à être payée à même un crédit-bail de 60 loyers mensuels de 1 536,64 \$ avec option d'achat de 1,00\$ après 60 loyers à « Services Financiers Rexcap, division Crédit Municipal » ;

**ATTENDU QUE**

la compagnie « Services Financiers Rexcap, division Crédit Municipal» a agi à titre de courtier et que le financement provient de la Banque HSBC Canada (HSBC)

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la modification de la résolution numéro 2008-08-473 à l'effet que la dépense payée à même un crédit-bail de 60 loyers mensuels de 1 536,64 \$ avec option d'achat de 1,00\$ après 60 loyers, soit entérinée avec la Banque HSBC Canada ;

**QUE** le greffier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

**2008-09-534**

**Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2008-033 –Déneigement des accès de certains édifices municipaux**

**ATTENDU QUE**

la Ville a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres TP 2008-033

**ATTENDU QUE**

la Ville a reçu une proposition conforme ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accorde un contrat à la compagnie «Entretien Extérieur du Nord» pour le déneigement des accès de certains édifices municipaux, conformément à l'appel d'offres TP 2008-033, le tout pour une somme de 6 300 \$, taxes en sus;

**QUE** le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant estimé à 6 300 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2008-09-535**

**Grands Prix de la Culture - Demande d'aide financière**

**ATTENDU QUE**

le Conseil de la culture des Laurentides a choisi la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts comme ville hôte de la 19<sup>ème</sup> édition des Grands Prix de la Culture qui se tiendront le 22 octobre 2008;

**ATTENDU QUE**

le Conseil de la Culture des Laurentides a soumis une demande d'aide

financière de 1 500\$ à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le financement du cocktail d'ouverture;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de commanditer le cocktail d'ouverture des Grands prix de la Culture

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense d'un montant 1 500\$ à même le poste budgétaire 1-02-7-0-2-20-971

**ADOPTÉE**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

**2008-09-536**

#### **Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'août 2008**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois d'août 2008.

**ADOPTÉE**

**2008-09-537**

#### **Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 26 août 2008**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour sa réunion du 28 août 2008.

**ADOPTÉE**

**2008-09-538**

#### **Dérogation mineure au 27, rue Ekers – Diminution de la marge latérale gauche – Secteur Centre et Sud**

1. **Requérant** : Peter Rado, représentant dûment mandaté par le propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 16-39 et une partie du lot 16-38 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : la dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - la diminution de la marge latérale gauche à 2,36 mètres, alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 3 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation, portant la minute 12203, de l'arpenteur Peter Rado en date du 5 août 2008.

**4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

**5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **6. Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge latérale gauche à 2,36 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

#### **ADOPTÉE**

**2008-09-539**

**Dérogation mineure au 780, rue du Muguet – Aménagements extérieurs – Secteur Centre et Sud**

**1. Requéran** : Annick Audet, propriétaire de l'immeuble

**2. Désignation de la propriété concernée :** le lot projeté 3-370 du rang 3 du canton de Beresford

**3. Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- l'augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement à 1,5 mètres en cour avant alors que l'article 11.7.3 1) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 1 mètre en cour avant ;
- l'augmentation de la hauteur d'un aménagement sous forme de talus, mesurée verticalement entre le pied et le sommet de la construction à 8,04 mètres en cour avant, alors que l'article 11.7.3 2) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 2 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation, portant la minute 12200, de l'arpenteur Peter Rado en date du 5 août 2008.

**4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

**5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **6. Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement à 1,5 mètre en cour avant,
- l'augmentation de la hauteur d'un aménagement sous forme de talus, mesurée verticalement entre le pied et le sommet de la construction à 8,04 mètres en cour avant,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée:

#### ADOPTÉE

2008-09-540

**Dérogation mineure au 121, rue Monique – Diminution de la marge avant et localisation d'un réservoir à gaz - Secteur Centre-Sud**

1. **Requérant** : Broue Frédéric, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 45-79 du rang 5 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - la diminution de la marge avant à 6,63 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une marge de 10 mètres ;
  - la localisation d'un réservoir de gaz en cour latérale droite alors que l'article 10.2.1 36 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un réservoir doit être localisé en cour et marge arrière.

Le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant minute 1948 du 21 mai 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### 6. Résolution

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge avant à 6,63 mètres,
- la localisation d'un réservoir de gaz en cour latérale droite;

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée en autant que la condition suivante soit respectée :

- installation d'une clôture, haie de cèdres ou un treillis autour du réservoir à gaz afin de le camoufler.

#### ADOPTÉE

2008-09-541

**Dérogation mineure au 250, rue Saint-Venant - Agrandissement du bâtiment principal - Secteur Centre-Sud**

1. **Requérant** : Claude Fleurant, représentant dûment mandaté par le propriétaire 9070-6391 Québec Inc.
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots existants 10-259-1 du rang 3 et le lot 10A-5 du rang 2 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - l'augmentation du rapport d'occupation au sol à 12%, alors que l'article 6.4.3.3 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient un rapport d'occupation maximal de 10% ;
  - La diminution de la marge latérale gauche à 7,17 mètres, alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une marge minimale de 15 mètres ;
  - La diminution de la largeur combinée minimale des marges latérales à 13,84 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient que le total de celles-ci doit être d'un minimum de 30 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant minute 12242 en date du 26 août 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**6. Résolution**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'augmentation du rapport d'occupation au sol à 12% ;
- la diminution de la marge latérale gauche à 7,17 mètres ;
- la diminution de la largeur combinée minimale des marges latérales à 13,84 mètres.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée aux conditions suivantes :

- qu'un plan d'implantation démontrant la localisation des 38 cases de stationnement existantes autorisées en 2003 soit déposé.
- que le revêtement extérieur sur la façade arrière soit complété d'ici juin 2009.

**ADOPTÉE**

2008-09-542

**Constat d'infraction – 5038, chemin Lendman - Travaux non conformes au permis émis - 4002-48-1731 – Secteur Nord**

ATTENDU QU'

un permis a été délivré en 2007 pour la construction d'une habitation unifamiliale sise au 5038, chemin Lendman ;

Procès verbal de la séance régulière du 16 septembre 2008  
Page 9 sur 22

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

ATTENDU QUE

les travaux décrits ont été réalisés de façon non conforme au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu deux avis d'infraction depuis le mois de janvier 2008, l'informant que les travaux effectués n'étaient pas conformes au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de la planification du territoire et désire conserver son bâtiment tel que construit.

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à Norman Gontovnick, propriétaire de l'immeuble situé au 5038, chemin Lendman, portant le matricule 4002-48-1731, pour effectuer les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement de zonage numéro 90-12, au règlement de construction numéro 90-14 et leurs amendements, concernant les travaux non conformes au permis émis.

**ADOPTÉE**

**2008-09-543**

**Constat d'infraction - 4510 Chemin Val des lacs – Travaux sans permis dans la bande riveraine - Matricule: 4210-23-6633 - Secteur Nord**

ATTENDU QUE

des travaux de remblai ont été réalisés dans la bande de protection riveraine du lac Papineau ;

ATTENDU QUE

les travaux réalisés ne sont pas conformes au règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis et des rencontres avec l'inspecteur des bâtiments ont eu lieu, l'informant de la non-conformité des aménagements du site;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à Majerfeld Frances, propriétaire de l'immeuble situé au 4510, chemin du Val-des-Lacs, portant le numéro de matricule 4210-23-6633, pour effectuer les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement de zonage n° 90-11 et ses amendements, concernant le remblai dans la bande de protection riveraine et le déboisement de la bande riveraine.

**ADOPTÉE**

**2008-09-544**

**Remboursement de garanties financières – 680, rue Principale et lots 7-104, 7-4 et 7-5 du rang 4 du canton Beresford - Permis 2006-0772 et 2007- 0324 — Construction temporaire et aménagements – Secteur Centre**

ATTENDU QUE

les permis émis pour le 680 rue Principale et le lot 7-104 du rang 4 du canton de Beresford prévoyaient des installations temporaires et qu'elles ont été retirées, que les travaux de construction et de rénovations ont été exécutés, et que l'usage commercial a repris;

ATTENDU QUE

les travaux d'aménagements sur le terrain de stationnement et sur le terrain du nouveau bâtiment ont été exécutés;

ATTENDU QUE

les conditions exigées pour l'acceptation des dérogations décrites dans les résolutions numéros 2006-10-522 et 2006-11-550 ont été respectées ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte les aménagements tel qu'effectués par le propriétaire en date du 6 septembre 2008 et autorise les fonctionnaires désignés de la Ville à remettre les garanties financières exigées par les résolutions 2007-06-336 et 2006-11-550 aux montants respectifs de 25 000 \$ et de 5 000 \$ à «FRUIMONT (1993) LTÉE », propriétaire des terrains sis au 680 rue Principale et sur le lot 7-104 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2008-09-545**

**PIA au 4863, Route 117 - Projet de lotissement majeur – Agrandissement du commerce Équipement Laurentien - Secteur Nord**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA – Secteur Nord - Projet de lotissement majeur. Les travaux consistent en l'agrandissement du bâtiment principal d'une superficie de 392 mètres carrés, ainsi que l'aménagement extérieur du site dans la zone Ce-1 tel que décrit ci-dessous :

- aménagement d'une haie de cèdres d'une hauteur minimum de 3 pieds le long de la façade de la bâtisse faisant face à la Route 117, à l'exception des sections devant les fenêtres de la façade.
- retrait de la remorque servant à l'entreposage.
- retrait ou le regroupement des «containers» et l'installation d'une clôture opaque autour de ceux-ci.

- dépôt d'une garantie financière en faveur de la ville d'un montant de 5.000,00\$.

Le tout tel que montré à l'implantation préparée par Peter Rado portant la minute 12 244 en date du 27 août 2008 ainsi qu'à l'esquisse préparée par l'architecte Pierre-Luc Beauregard en date de juin 2008.

Cette demande est déposée par Denis Leduc, représentant dûment mandaté par le propriétaire, 163431 Canada Inc., sis sur le lot 21-166 du rang 5 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2008-09-546**

**PIA au 1081, rue des Merles - Implantation en montagne – Agrandissement - Secteur Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne. Les travaux consistent en l'agrandissement du bâtiment principal, sur pilotis, dans la cour arrière. Les revêtements seront identiques à l'existant, soit un bardeau d'asphalte de couleur brun 2 tons et un vinyle de couleur "sunflower". Les contours des ouvertures seront de couleur bourgogne.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Pierre Paquette portant la minute 12 397 en date du 14 août 2008.

Cette demande est déposée par Nathalie Bisson, représentant dûment mandaté par Jean-François Blondin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 79, rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2008-09-547**

**PIA au 680, rue Principale – Affichage sur la route 117 – Commerce S. Bourassa ltée. – Secteur Centre**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA – 007 Affichage sur la route 117 qui consiste en l'installation de trois enseignes sur poteaux dans la zone Ca-710 : une enseigne dans la cour arrière qui longe la rue Beaulne, une enseigne à l'angle de la rue Beaulne et de la rue Principale, et une enseigne directionnelle sur le terrain de stationnement de la rue Beaulne, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que l'aménagement paysager soit exécuté au plus tard le 30 juin 2008.

Le tout tel que montré au plan projet 0533 (plans A-1 & A-2) de Richard Côté, architecte en date du 10 avril 2008.

Cette demande est déposée par Marc Bourassa, représentant dûment mandaté par le propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 7-4 et 7-5 du rang 4, du canton de Beresford

**ADOPTÉE**

2008-09-548

**PIA au 20, Impasse des Cornouillers - Implantation en montagne –Véranda 3 saisons - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA –002 Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une véranda 3 saisons attenante à la galerie arrière dans la zone Va-813.

Cette demande est déposée par Normand Desourdy, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1-91 du rang 4, canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2008-09-549

**PIA au 20, chemin des Bois Francs - Implantation en montagne –Revêtement extérieur - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA – 002 Implantation en montagne qui consiste au remplacement du revêtement extérieur et du bardeau d'asphalte existants du bâtiment principal dans la zone Ru-806.

Cette demande est déposée par Isabelle Ménard, propriétaire de l'immeuble sis sur les parties du lot 3 du rang 4, du canton de Doncaster.

**ADOPTÉE**

2008-09-550

**PIA au 250, rue Saint-Venant - Implantation en montagne –Agrandissement - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA – 002 Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement du bâtiment principal desservant un usage de commerce d'hébergement dans la zone Ct-504. L'agrandissement s'effectuera en deux emplacements distincts, l'un en cour latérale gauche pour l'ajout de 6 chambres, et le second en cour arrière pour permettre la construction d'une piscine creusée intérieure, en autant que les exigences suivantes soient respectées.

- que le revêtement extérieur en façade arrière soit complété avant le 30 juin 2009 ;
- qu'un plan détaillé fait par l'arpenteur-géomètre des 38 cases de stationnement existantes soit produit et remis avant l'émission du permis.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 242 en date du 26 août 2008.

Procès verbal de la séance régulière du 16 septembre 2008  
Page 13 sur 22

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

Cette demande est déposée par Guy Blain, représentant dûment mandaté par la compagnie 9070-6391 Québec Inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 10-259-1 du rang 3 et le lot 10A-5 du rang 2 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2008-09-551**

**PIA au 1102, rue des Huards - Implantation en montagne –Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale avec garage attaché, au nivellement du terrain et à l'aménagement d'une entrée charretière dans la zone Ha-614.

Le tout tel que montré au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 222, en date du 18 août 2008.

Cette demande est déposée par Sylvain Bellemare, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 4-88 du rang 03 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2008-09-552**

**PIA au 9, rue Denise - Implantation en montagne – Agrandissement - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement de l'étage du bâtiment principal dans la zone Ha-500.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 11 326 en date du 17 octobre 2006.

Cette demande est déposée par André Barrette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 9-354 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2008-09-553**

**PIA au 360, Montée Rosa - Domaine Chanteclair - Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 - Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'une

nouvelle habitation unifamiliale de style suisse dans la zone Va-605.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion portant la minute 2405 en date du 22 août 2008.

Cette demande est déposée par Jonathan Guenette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 2A-77 du rang 3 du canton de Beresford.

#### ADOPTÉE

2008-09-554

**PIA au 86, rue Principale Est - Affichage au centre-ville pour le commerce Nuance Coiffure - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 - Affichage centre-ville. Les travaux consistent à installer une enseigne sur l'élévation avant. Elle sera en bois, éclairée par projection et avec une superficie de 1,26 mètre carré. Le logo et le contour de l'enseigne créeront un relief. L'exigence suivante devra être respectée :

- la superficie de l'enseigne doit permettre son intégration dans le bandeau rectangulaire d'affichage déjà existant.

Cette demande est déposée par Marie-Josée Ethier, représentante dûment mandatée par la Société Gestion Gaudet & Sigouin, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 75 et la partie du lot 11A-318, du rang 4, du canton de Beresford.

#### ADOPTÉE

2008-09-555

**PIA au 40, rue Saint-Vincent - Affichage au centre-ville pour le commerce Rayon des Couleurs - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 - Affichage au centre-ville. Les travaux consistent à installer une enseigne sur l'élévation avant. L'enseigne projetée sera d'une superficie de 1,38 mètre carré et sera constituée de lettres de "medex" qui seront installées directement sur le bandeau existant. Aucun éclairage n'est prévu pour l'instant dans la zone Cv-226.

Cette demande est déposée par Brigitte Raymond, représentante dûment mandatée par la Société en Commandite Saint-Vincent Enr., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 55 et la partie du lot 54, du rang 4 canton de Beresford.

#### ADOPTÉE

2008-09-556

**PIA au 20-22 rue Préfontaine Est - Affichage au centre-ville pour le commerce Services Comptables PSO - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 - Affichage au centre-ville qui consiste en un projet d'affichage au centre-ville pour l'installation d'une nouvelle enseigne, en autant que les exigences suivantes soient respectées.

- la diminution de la quantité de texte sur l'enseigne,
- la conservation du relief des lettres « PSO » sur l'enseigne,
- la diminution de la largeur et la hauteur de l'enseigne pour qu'elle respecte les dimensions suivantes de 24 pouces de large x 48 pouces de haut.

Cette demande est déposée par Pierre Serge Ouimet, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 12A-78 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2008-09-557

**PIA au 44-46A, rue Saint-André - Travaux au centre-ville - Galeries et escaliers – Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consiste au remplacement des deux galeries en façade principale et de l'escalier menant à l'étage en cour latérale gauche du bâtiment dans la zone Hc-231, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- que des barrotins doubles en bois de couleur blanc soient posés conformément au code de construction du Québec 1995.

Cette demande est déposée par Martin Lambert, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot existant 11A du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2008-09-558

**PIA au 104, rue Saint-Bruno – Travaux au centre-ville – Rénovations – Secteur Centre - Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consiste au changement de toutes les fenêtres du bâtiment principal et aux travaux de réfection de la toiture dans la zone Hc-213.

Cette demande est déposée par Janette Prévost, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 12A-220, du rang 4, du canton de Beresford

**ADOPTÉE**

2008-09-559

**PIA au 21, rue Major – Implantation en montagne – Piscine creusée – Secteur Centre et Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'installation d'une piscine creusée dans la cour arrière, celle-ci sera entourée d'une clôture en fer forgé et pourvue d'un pourtour en pavés unis dans la zone Ht-252.

Cette demande est déposée par Earl Dubrowsky, représentant dûment mandaté par Faygie Berish, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 12B-63 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

2008-09-560

**Constat d'infraction – Travaux non conformes au permis émis – 490, Chemin Edelweiss – Matricule 4699-62-5141**

ATTENDU QU'

un permis a été délivré en 2007 pour la construction d'une habitation unifamiliale sise au 490, Chemin Edelweiss ;

ATTENDU QUE

les travaux décrits ont été réalisés de façon non conforme au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu deux avis d'infraction depuis le mois d'avril 2008, l'informant que les travaux effectués n'étaient pas conformes au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de la planification du territoire et désire conserver son bâtiment tel que construit.

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « André Amesse », propriétaire de l'immeuble situé au 490, Chemin Edelweiss, portant le numéro de matricule 4699-62-5141, pour effectuer les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement de zonage numéro 2002-U21 et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2005-U26.

**ADOPTÉE**

2008-09-561

**Constat d'infraction – Certificat de localisation non remis – 490, chemin Edelweiss – Matricule 4699-62-5141**

ATTENDU QU'

une nouvelle fondation a été érigée pour la construction du nouveau bâtiment;

ATTENDU QU'

un certificat de localisation doit être fourni selon la réglementation ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu des avis l'informant de l'obligation de fournir un certificat de localisation ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas donné suite aux correspondances envoyées par l'inspecteur;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « André Amesse », propriétaire de l'immeuble situé au 490, chemin Edelweiss, portant le matricule 4699-62-5141, pour fournir un certificat de localisation afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant la construction d'une fondation pour une partie du bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

2008-09-562

**Règlement de concordance au règlement numéro 228-2008 sur le renforcement des dispositions sur les rives – Demande de délai à la MRC des Laurentides**

ATTENDU QUE

suite à l'adoption du règlement numéro 228-2008 sur le renforcement des dispositions sur les rives, les municipalités faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides ont six mois pour adopter des règlements de concordance en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE

le règlement numéro 228-2008 est entré en vigueur le 18 juin 2008 et que la date d'échéance pour l'adoption des règlements de concordance est le 18 décembre 2008;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a mandaté le Groupe Gauthier Biancamano Bolduc urbanistes-conseil pour réviser ses plans et règlements d'urbanisme pour l'ensemble du territoire et que l'adoption des règlements est prévue pour juillet 2009;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du MDDEP version 2005, de même que deux règlements dont un vise l'interdiction de l'utilisation de pesticides (2007-M-137) et l'autre concerne la régénération des rives et certaines dispositions visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau (2007-M-138);

Procès verbal de la séance régulière du 16 septembre 2008  
Page 18 sur 22

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

ATTENDU QU'

à plusieurs égard, ces règlements sont plus sévères que le règlement numéro 228-2008;

ATTENDU QU'

le conseil municipal souhaite limiter les modifications à ses règlements d'urbanisme de manière à concentrer ses efforts sur la planification de son territoire qui nécessite une attention particulière et soutenue;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adresse une demande à la MRC des Laurentides afin de prolonger le délai prévu pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides en vigueur exigé en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

QUE la demande à la MRC vise à permettre que l'adoption des règlements de concordance se fasse au plus tard le 31 juillet 2008.

#### ADOPTÉE

2008-09-563

**Nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts**

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme madame Andrée Dupras comme représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts.

#### ADOPTÉE

Avis de motion

**Règlement numéro 2008-M-157 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro 7-28 et son remplacement par le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro 7-117, du rang 4, canton de Beresford**

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2008-M-157 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro 7-28 et son remplacement par le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro 7-117, du rang 4, canton de Beresford.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2008-M-157, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2008-09-564

**Fourrière municipale – Désignation nominale – Remplacement de la résolution 246-11-2000**

ATTENDU QUE

la résolution 246-11-2000 de l'ancienne municipalité de Sainte-Agathe-Nord désignait Remorquage Normand Denis du 4820 route 117 à Sainte-

Agathe-Nord comme fourrière d'auto sur son territoire ;

ATTENDU

le changement de désignation de la compagnie Remorquage Normand Denis pour celle de Remorquage Nor-Est inc. (9189-3032 Québec) ;

ATTENDU QUE

la nouvelle adresse de l'entreprise est le 850, rue Beresford à Sainte-Agathe-des-Monts - J8C 2Z8 ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le remplacement de la résolution 246-11-2000 de l'ancienne municipalité de Sainte-Agathe-Nord et permette le changement de désignation nominale de Remorquage Nor-Est inc. (9189-3032 Québec), compagnie sise au 295, rue Beresford à Sainte-Agathe-des-Monts, en lieu et place de Remorquage Normand Denis, comme fourrière d'auto sur son territoire..

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.**

**2008-09-565**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Laurent Paquette

\_\_\_\_\_  
Le greffier, Benoit Fugère

**INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 16 SEPTEMBRE 2008**

- 2008-09-524. Adoption de l'ordre du jour
- 2008-09-525. Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 19 août 2008 et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2008
- 2008-09-526. Acquisition de terrains – Piste de ski de fond du Parc des campeurs – Matricules 4099-82-0000 et 4099-82-9207 – Fonds de parcs
- 2008-09-527. Vente de terrain – 75, rue Valérie – Matricule 4599-58-3989 – Conformité à l'obligation de construction – Quittance de main levée
- 2008-09-528. Gala Méritas 2008 de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2008-09-529. Comptes payés – Août 2008
- 2008-09-530. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration
- 2008-09-531. Dépôt du rapport budgétaire
- 2008-09-532. Désaffectation du surplus

Procès verbal de la séance régulière du 16 septembre 2008  
Page 20 sur 22

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

- 2008-09-533. Achat d'une benne basculante en U – Crédit-bail - Modification de la résolution 2008-08-473
- 2008-09-534. Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2008-033 –Dénéigement des accès de certains édifices municipaux
- 2008-09-535. Grands Prix de la Culture - Demande d'aide financière
- 2008-09-536. Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'août 2008
- 2008-09-537. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 26 août 2008
- 2008-09-538. Dérogation mineure au 27, rue Ekers – Diminution de la marge latérale gauche – Secteur Centre et Sud
- 2008-09-539. Dérogation mineure au 780, rue du Muguet – Aménagements extérieurs – Secteur Centre et Sud
- 2008-09-540. Dérogation mineure au 121, rue Monique – Diminution de la marge avant et localisation d'un réservoir à gaz - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-541. Dérogation mineure au 250, rue Saint-Venant - Agrandissement du bâtiment principal - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-542. Constat d'infraction – 5038, chemin Lendman - Travaux non conformes au permis émis - 4002-48-1731 – Secteur Nord
- 2008-09-543. Constat d'infraction - 4510 Chemin Val des lacs – Travaux sans permis dans la bande riveraine - Matricule: 4210-23-6633 - Secteur Nord
- 2008-09-544. Remboursement de garanties financières – 680, rue Principale et lots 7-104, 7-4 et 7-5 du rang 4 du canton Beresford - Permis 2006-0772 et 2007- 0324 — Construction temporaire et aménagements – Secteur Centre
- 2008-09-545. PIA au 4863, Route 117 - Projet de lotissement majeur – Agrandissement du commerce Équipement Laurentien - Secteur Nord
- 2008-09-546. PIA au 1081, rue des Merles - Implantation en montagne – Agrandissement - Secteur Sud
- 2008-09-547. PIA au 680, rue Principale – Affichage sur la route 117 – Commerce S. Bourassa ltée. – Secteur Centre
- 2008-09-548. PIA au 20, Impasse des Cornouillers - Implantation en montagne –Véranda 3 saisons - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-549. PIA au 20, chemin des Bois Francs - Implantation en montagne –Revêtement extérieur - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-550. PIA au 250, rue Saint-Venant - Implantation en montagne –Agrandissement - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-551. PIA au 1102, rue des Huards - Implantation en montagne –Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-552. PIA au 9, rue Denise - Implantation en montagne – Agrandissement - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-553. PIA au 360, Montée Rosa - Domaine Chanteclair - Nouvelle construction - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-554. PIA au 86, rue Principale Est - Affichage au centre-ville pour le commerce Nuance Coiffure - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-555. PIA au 40, rue Saint-Vincent - Affichage au centre-ville pour le commerce Rayon des Couleurs - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-556. PIA au 20-22 rue Préfontaine Est - Affichage au centre-ville pour le commerce Services Comptables PSO - Secteur Centre-Sud
- 2008-09-557. PIA au 44-46A, rue Saint-André - Travaux au centre-ville - Galeries et escaliers – Secteur Centre-Sud
- 2008-09-558. PIA au 104, rue Saint-Bruno – Travaux au centre-ville – Rénovations – Secteur Centre - Sud
- 2008-09-559. PIA au 21, rue Major – Implantation en montagne – Piscine creusée – Secteur Centre et Sud
- 2008-09-560. Constat d'infraction – Travaux non conformes au permis émis – 490, Chemin Edelweiss – Matricule 4699-62-5141
- 2008-09-561. Constat d'infraction – Certificat de localisation non remis – 490, chemin Edelweiss – Matricule 4699-62-5141
- 2008-09-562. Règlement de concordance au règlement numéro 228-2008 sur le renforcement des dispositions sur les rives – Demande de délai à la MRC des Laurentides

- 2008-09-563. Nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts
- Avis de motion Règlement numéro 2008-M-157 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro 7-28 et son remplacement par le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro 7-117, du rang 4, canton de Beresford
- 2008-09-564. Fourrière municipale – Désignation nominale – Remplacement de la résolution 246-11-2000
- 2008-09-565. Levée de la séance